

PARIS

★75★

SOCIÉTÉS

CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉESSOCIÉTÉ FRANÇAISE DE
GESTION ET D'INVESTISSEMENT
SOFRAGI

Société d'Investissement à capital fixe (SICAF),
ordonnance du 30 janvier 2009
au capital de 3 100 000 Euros
Siège social : 75008 Paris
37, avenue des Champs Elysées
APE 652 E
784 337 487 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les actionnaires de la société SOFRAGI
sont avisés qu'une Assemblée Générale
Ordinaire se tiendra le **30 Juin 2011 à
11h** au 37 Avenue des Champs Elysées -
75008 PARIS afin de délibérer sur l'ordre
du jour indiqué ci-après :

Ordre du jour :

- Lecture des rapports du Conseil
d'Administration et Commissaire aux
Comptes ; examen et approbation
des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2010,
 - Affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2010 et fixation du
dividende,
 - Rapport spécial du Commissaire aux
comptes sur les conventions visées à
l'article L225-38 du code de commerce,
 - Renouvellement du mandat d'un
administrateur,
 - Non renouvellement du mandat d'un
administrateur – Nomination en tant que
censeur,
 - Renouvellement de l'autorisation
d'opérer en bourse sur notre propre titre,
- Pouvoir pour dépôt et formalités.
- Les actionnaires peuvent prendre part à
cette assemblée quel que soit le nombre
d'actions dont ils sont propriétaires,
nonobstant toutes clauses statutaires
contraires.

Il est justifié du droit de participer aux
assemblées générales des sociétés par
l'enregistrement comptable des titres au
nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire
inscrit pour son compte en application
du septième alinéa de l'article L. 228-1
du Code de Commerce, au troisième
jour ouvré précédant l'assemblée, soit
le 27 Juin 2011 à zéro heure, heure de
Paris, soit dans les comptes de titres
nominatifs tenus par la société, soit dans
les comptes de titres au porteur tenus par
l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement
comptable des titres dans les comptes de
titres au porteur tenus par l'intermédiaire
habilité doit être constaté par une
attestation de participation délivrée
par ce dernier, le cas échéant par
voie électronique dans les conditions
prévues à l'article R. 225-61 du
Code de Commerce, et annexée au
formulaire de vote à distance ou de
procuration, ou encore, à la demande
de carte d'admission établis au nom
de l'actionnaire ou pour le compte de
l'actionnaire représenté par l'intermédiaire
inscrit.

Une attestation est également délivrée
à l'actionnaire souhaitant participer
physiquement à l'assemblée et qui
n'a pas reçu sa carte d'admission
le troisième jour ouvré précédant
l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement
à cette assemblée, les actionnaires

peuvent choisir entre l'une des trois
formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société
sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute
personne physique ou morale de son
choix dans les conditions prévues
à l'article L. 225-106 I du Code de
Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra
adresser à CACEIS Corporate Trust une
procuration écrite et signée indiquant
son nom, prénom et adresse ainsi que
ceux de son mandataire accompagnée
de la photocopie d'une pièce d'identité
de l'actionnaire et du mandataire. La
révocation du mandat s'effectue dans
les mêmes conditions de forme que celles
utilisées pour sa constitution.
- 3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions
de l'article R. 225-79 du Code de
Commerce, la notification de la
désignation et de la révocation d'un
mandataire peut également être effectuée
par voie électronique, selon les modalités
suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif
pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une
signature électronique, obtenue par
leurs soins auprès d'un tiers certificateur
habilité dans les conditions légales et
réglementaires en vigueur, à l'adresse
électronique suivante ct-mandataires-
assemblees@caceis.com en précisant
leurs nom, prénom, adresse et leur
identifiant CACEIS Corporate Trust
pour les actionnaires au nominatif
pur (information disponible en haut et
à gauche de leur relevé de compte
titres) ou leur identifiant auprès de
leur intermédiaire financier pour les
actionnaires au nominatif administré,
ainsi que les nom et prénom du
mandataire désigné ou révoqué ;

- pour les actionnaires au porteur :
en envoyant un e-mail revêtu d'une
signature électronique, obtenue par
leurs soins auprès d'un tiers certificateur
habilité dans les conditions légales et
réglementaires en vigueur, à l'adresse
électronique suivante ct-mandataires-
assemblees@caceis.com en précisant
leur nom, prénom, adresse et références
bancaires complètes ainsi que les
nom et prénom du mandataire désigné
ou révoqué, puis en demandant
impérativement à leur intermédiaire
financier qui assure la gestion de leur
compte-titres d'envoyer une confirmation
écrite (par courrier) à CACEIS Corporate
Trust – Service Assemblée Générale - 14,
rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-
MOULINEAUX Cedex 9 (ou par fax au
01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation
ou de révocation de mandats dûment
signées, complétées et réceptionnées
au plus tard trois jours avant la date de
tenue de l'assemblée générale pourront
être prises en compte. Par ailleurs,
seules les notifications de désignation
ou de révocation de mandats pourront
être adressées à l'adresse électronique
susvisée, toute autre demande ou
notification portant sur un autre objet
ne pourra être prise en compte et / ou
traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son
vote à distance, envoyé un pouvoir
ou demandé sa carte d'admission ou
une attestation de participation peut
à tout moment céder tout ou partie
de ses actions. Cependant, si la
cession intervient avant le troisième
jour ouvré précédant l'assemblée,
soit le 27 Juin 2011, à zéro heure,
heure de Paris, la société invalide
ou modifie en conséquence, selon
le cas, le vote exprimé à distance,
le pouvoir, la carte d'admission ou
l'attestation de participation. A cette
fin, l'intermédiaire habilité teneur de
compte notifie la cession à la société
ou à son mandataire et lui transmet les
informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre
opération réalisée après le troisième
jour ouvré précédant l'assemblée à
zéro heure, heure de Paris, quel que
soit le moyen utilisé, n'est notifiée par
l'intermédiaire habilité ou prise en
considération par la société, nonobstant
toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de
vote par correspondance sont adressés
automatiquement aux actionnaires
inscrits en compte nominatif pur ou

administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des
documents qui doivent être communiqués
à cette assemblée générale, seront
mis à la disposition des actionnaires,
dans les délais légaux, au siège social
de SOFRAGI ou transmis sur simple
demande adressée à CACEIS Corporate
Trust.

Pour les propriétaires d'actions au
porteur, les formulaires de procuration et
de vote par correspondance leurs seront
adressés sur demande réceptionnée
par lettre recommandée avec avis de
réception par CACEIS Corporate Trust –
Service Assemblées Générales – 14,
rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-
MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard six
jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire
de vote par correspondance, complété
et signé, devra être retourné à CACEIS
Corporate Trust – Service Assemblées
Générales – 14, rue Rouget de Lisle –
92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
au plus tard trois jours avant la tenue de
l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son
vote à distance, envoyé un pouvoir ou
demandé sa carte d'admission ou une
attestation de participation, il ne peut plus
choisir un autre mode de participation à
l'assemblée, sauf disposition contraire
des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des
questions écrites à la société à compter
de la présente publication. Ces questions
doivent être adressées au siège social
de la société, par lettre recommandée
avec accusé de réception au plus tard le
quatrième jour ouvré précédant la date
de l'assemblée générale. Elles doivent
être accompagnées d'une attestation
d'inscription en compte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
000000

ATTESTATION DE PARUTION



Journal du 11/06/2011

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Journal d'informations juridiques agréé pour les annonces judiciaires et légales - Formalités
8, rue Saint Augustin - 75080 PARIS CEDEX 02
Tél : 01 47 03 10 10 - Fax : 01 47 03 99 00